

GS

ÉLÉMENTS ESSENTIELS

SUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI (PPL) OU DE RÉOLUTION (PPR)



LES MODALITÉS DE DÉPÔT

- Dépôt au format word à l'adresse mail: depots@senat.fr
- Contenu de la PPL : **intitulé, exposé des motifs et dispositif**
- **Nom** du ou des **auteur(s)**

LE TRAITEMENT DU DÉPÔT

- Attribution d'un numéro, examen légistique du dispositif par la division des lois, renvoi à la commission compétente
- Épreuve à retourner signée et scannée avec la mention BAT (« Bon à tirer ») à depots@senat.fr
- Dès réception du BAT :
 - Mise en ligne de la PPL sur le site internet du Sénat
 - Envoi en impression (envoi au sénateur, à sa demande, de 20 exemplaires gratuits au titre des droits d'auteur)
 - En cas de demande de retraitage, adresser la demande à publications@senat.fr



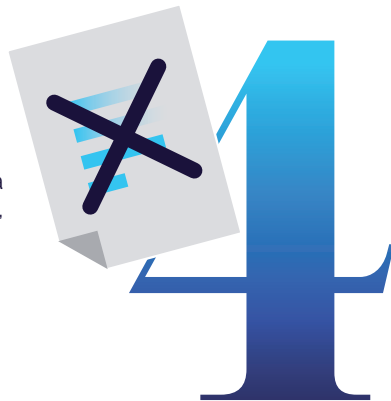


LES COSIGNATURES

- Toute sénatrice ou tout sénateur peut être cosignataire
- Tout ajout de cosignataires doit être adressé par l'auteur à depots@senat.fr
- La liste des cosignataires peut être modifiée :
 - **avant le BAT** : la modification est apportée sur la version imprimée et en ligne
 - **après le BAT** : la modification est apportée uniquement sur la version en ligne
- Délai limite pour l'ajout de cosignataires : fin de la discussion générale de la PPL ou PPR en séance publique

LA CADUCITÉ

- **Début de la session ordinaire** : Caducité de la PPL ou PPR, non rapportée en commission, à l'ouverture de la troisième session ordinaire suivant celle de son dépôt - Redépôt possible
- **Fin de mandat de l'auteur** : Caducité automatique si la PPL n'a pas de cosignataire



CONTACT

Mail : depots@senat.fr
Téléphone : 01.42.34.20.16
(ou 20.16 depuis un poste du Sénat)